



Conseil Municipal : séance du 12 avril 2017

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept le mercredi 12 avril, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 18 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Votants :	19
Absents :	0
Date de convocation	
6 avril 2017	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Sophie GEGU, Eric JAMET, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, David CHEVALLIER

Excusés : Jean-luc JOULIN, donne pouvoir à Michel LAMAND, Valérie COULBARY donne pouvoir à Gilles TALLUAU, Brigitte SAINT-CAST donne pouvoir à Christiane LANGE, Ralph MILLERAND donne pouvoir à Michel LECHAT.

Absent :

Secrétaire de séance : Sylvie BELLANGER

Le compte rendu du 15 mars 2017 a été adopté à l'unanimité.

BOURG CHAVIGNY : Présentation par monsieur DELACROIX, du cabinet TALPA, du projet d'aménagement du bourg et du secteur de Chavigny.

Une réunion publique aura lieu pendant la 1^{ère} quinzaine de juin à la salle des loisirs.

D20170412-01-TAP2017-2018

Modification du PEDT

Changement du planning des temps d'activités périscolaires (TAP)

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen du projet d'organisation.

L'organisation des temps d'activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Monsieur le Maire rappelle que le comité de pilotage en charge du projet a donné un avis favorable au changement du planning des TAP comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h35	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h35/12h15	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h15/13h35	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil périscolaire	Pause méridienne	Pause méridienne
13h35/15h30	Classe	Classe		Classe	Classe
15h30/17h00	TAP	Accueil périscolaire		TAP	Accueil périscolaire
17h00/18h30	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire	

- ACCEPTE, par 18 voix pour et une abstention, cette nouvelle organisation à compter de la rentrée scolaire 2017-2018
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de signer tous documents relatifs à cette décision.

D20170412-02-VoteTauxImposition2017

IMPOTS DIRECTS 2017

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle que suite au changement de périmètre de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement au 1^{er} janvier 2017, son Président avait demandé aux communes membres d'ajuster leurs taux

d'imposition en fonction de ceux votés par l'E.P.C.I afin de respecter le principe de neutralité fiscale pour les habitants du territoire. Le cabinet RCF a travaillé sur le sujet pour pouvoir indiquer à chaque commune et à la Communauté d'Agglomération les taux qui pourraient être appliqués cette année.

Dans l'attente de ses propositions, le conseil municipal avait donc décidé, lors de sa séance du 15 mars 2017, de reporter le vote des taux communaux.

Après communication, par courrier en date du 22 mars 2017, des taux qui devraient s'appliquer en 2017 pour la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et la commune de Varennes sur Loire, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, soit sur la baisse des taux proposée par la communauté d'agglomération, soit sur le maintien des taux de 2016, soit sur une augmentation de 1 %. Le résultat est le suivant :

15 voix pour une augmentation de 1 %
4 voix pour le maintien des taux
0 voix pour la baisse des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition **2017** :

- ✓ Taxe d'habitation : **8,49 %**
- ✓ Taxe Foncière sur propriétés bâties : **19,32 %**
- ✓ Taxe Foncière sur propriétés non bâties : **30,72 %**

D20170412-03-CG-CA2016Commune

COMPTE DE GESTION 2016 « COMMUNE Budget Principal »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal Monsieur GONZALEZ, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « COMMUNE Budget Principal »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Sylvie BELLANGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte administratif						
Exercice N	1 178 585.98	1 324 741.64	190 620.26	239 271.35	1 369 206.24	1 564 012.99
Report N-1		854 716.17	146 235.96		146 235.96	854 716.17
Totaux	1 178 585.98	2 179 457.81	336 856.22	239 271.35	1 515 442.20	2 418 729.16
Résultats N	146 155.66		48 651.09		194 806.75	
Reste à réaliser	-	-	160 754.00		160 754.00	-
Totaux cumulés	1 178 585.98	2 179 457.81	497 610.22	239 271.35	1 676 196.20	2 418 729.16
Résultats définitifs	1 000 871.83		-258 338.87		742 532.96	

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

- 4) Vote à l'unanimité, **hors de la présence du Maire (17 voix pour)** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2016, ainsi qu'il suit au **Budget**

Primitif 2017 :

En Fonctionnement : **affectation au compte 002 « report à nouveau » : 742 532,96 € (1 000 871,83-258 338,87)**

En investissement : **affectation au compte 1068 « Réserves » : 258 338,87 €**

D20170412-04-BP2017Commune

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que les orientations et les besoins recensés ont été détaillés en séances du 22 février et du 15 mars 2017.

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	1 958 454.96	1 215 922.00	753 246.00	1 011 584.87	2 711 700.96	2 227 506.87
Report N-1	-	742 532.96	97 584.87	-	97 584.87	742 532.96
Sous totaux	1 958 454.96	1 958 454.96	850 830.87	1 011 584.87	2 809 285.83	2 970 039.83
dont Vir Fonct / Invest	465 746.00	-	-	465 746.00	465 746.00	465 746.00
Reste à réaliser	-	-	160 754.00	-	160 754.00	-
Totaux cumulés	1 958 454.96	1 958 454.96	1 011 584.87	1 011 584.87	2 970 039.83	2 970 039.83

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOPTE, à l'unanimité, ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20170412-05-BailMSPbureau

MSP Bail de Mme Virginie BAREAU

Vu la délibération du 23 septembre 2014 fixant le montant des loyers de base des cabinets de la MSP à 330 € mensuel, et autorisant Monsieur le Maire à signer les baux de location ;

Gilles TALLUAU Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la demande de madame Virginie BAREAU, qui confirme son installation au 1^{er} mai 2017 dans un cabinet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire mais sollicite un début de location au 1^{er} janvier 2018, compte-tenu de sa double activité et du fait qu'elle doit s'acquitter d'un autre loyer professionnel.

Etant donné qu'elle n'exercera qu'une journée par semaine, elle sollicite également un loyer proportionnel au taux d'occupation. Les charges mensuelles prévisionnelles seront réparties au prorata.

VU l'intérêt pour la commune de renforcer et de prolonger l'offre de soins au sein de la maison de santé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec Madame Virginie BAREAU le bail de location, qui sera rédigé par le service administratif de la mairie, avec effet au **1^{er} mai 2017**, mais avec un paiement du loyer à compter du 1^{er} janvier 2018 et un paiement des charges au 1^{er} mai 2017.
- **FIXE** le montant du loyer à **120 euros par mois**.

D20170412-06-BailMSPseurat

MSP Bail de Mme Héloïse SEURAT

Vu la délibération du 23 septembre 2014 fixant le montant des loyers de base des cabinets de la MSP à 330 € mensuel, et autorisant Monsieur le Maire à signer les baux de location ;

Gilles TALLUAU Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la demande de Mme Héloïse SEURAT, qui confirme son installation au 1^{er} mai 2017 dans un cabinet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Etant donné qu'elle n'exercera que deux journées par semaine, elle sollicite également un loyer égal aux 2/5^{èmes} soit 132 euros mensuels.

Les charges mensuelles prévisionnelles seront réparties dans les mêmes proportions.

VU l'intérêt pour la commune de renforcer et de prolonger l'offre de soins au sein de la maison de santé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec Mme Héloïse SEURAT, le bail de location, qui sera rédigé par le service administratif de la mairie, avec effet au **1^{er} mai 2017**.
- **FIXE** le montant du loyer à **132 euros par mois**.

D20170412-07-BailMSPbenfardjallah

MSP Bail de M. Sid Ali BENFARDJALLAH

Vu la délibération du 23 septembre 2014 fixant le montant des loyers de base des cabinets de la MSP à 330 € mensuel, et autorisant Monsieur le Maire à signer les baux de location ;

Gilles TALLUAU Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la demande de M. Sid Ali BENFARDJALLAH, qui confirme son installation au 1^{er} mai 2017 dans un cabinet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Etant donné qu'il n'exercera que trois journées par semaine, il sollicite également un loyer égal aux 3/5^{èmes} soit 198 euros mensuels.

Les charges mensuelles prévisionnelles seront réparties dans les mêmes proportions.

VU l'intérêt pour la commune de renforcer et de prolonger l'offre de soins au sein de la maison de santé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec M. Sid Ali BENFARDJALLAH, le bail de location, qui sera rédigé par le service administratif de la mairie, avec effet au **1^{er} mai 2017**.
- **FIXE** le montant du loyer à **198 euros par mois**.

D20170412-08-CAE

CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Vu les Articles L. 1111-3, L. 5134-20 à L. 5134-34, L. 5135-1 à L. 5135-8, R. 5134-26 à R. 5134-50 et D. 5134-50-1 à D. 5134-50-8 3 du Code du travail

Vu la Loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi

Vu la Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1. : Décide la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, d'une durée de 20 à 35 heures par semaine, à compter du 15 avril 2017.

Article 2. : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, le contrat de travail et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif ainsi qu'à percevoir l'aide de l'Etat.

Article 3. : Dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences élections présidentielles et législatives :

Le tableau des permanences est rempli.

- Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 12h00.
- Chauffage de l'église : Michel Lamand explique que quatre entreprises ont été consultées et que l'offre de l'établissement Marseille a été retenue pour 13 079,80 euros HT. Elle concerne la fourniture et la pose de 2 couronnes centrales de 12Kw et 2 appliques de 3Kw de chaque côté afin de ne pas avoir à augmenter la puissance électrique car les factures sont prises en charge par la paroisse.

Sylvie BELLANGER remercie les membres du conseil municipal pour la composition florale offerte pour les obsèques de son père.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 17 mai 2017 à 20h30.

La séance est levée à 21h10.

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégou	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					